

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : OPH 13 Habitat : soutien exceptionnel à la production de 137 logements locatifs sociaux.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Office public de l'habitat (OPH) 13 Habitat, domicilié 80 rue Albe, CS 40238, 13248 Marseille cedex 04, sollicite une participation exceptionnelle globale de 3 461 296 € pour accompagner le financement de la production de 137 logements locatifs sociaux sur le territoire des communes de Cabannes, Gignac-la-Nerthe, Noves et Rognonas, associée à un investissement TTC (TVA à 10%) de 19 352 561 €. Cette demande est motivée par l'obligation pour l'Office de compenser l'impact de la réduction de loyer de solidarité (RLS) et de la hausse de la TVA de 5,5 à 10% sur les opérations de production neuves.

Ainsi il vous est proposé l'engagement d'une aide exceptionnelle de 3 461 296 € en soutien à la production par l'OPH 13 Habitat des opérations d'acquisitions en VEFA présentées en annexe au rapport, pour un coût prévisionnel TTC d'investissement de 19 352 561 € comme suit :

- 861 630 € pour l'acquisition de 30 logements avenue de Saint-Andiol à Cabannes, pour un coût prévisionnel d'investissement de 3 868 430 €
- 326 241 € de participation complémentaire pour l'acquisition de 35 logements avenue Fernandel à Gignac-la-Nerthe, pour un coût prévisionnel d'investissement de 5 710 656 €
- 1 390 142 € pour l'acquisition de 48 logements route des Paluds à Noves, pour un coût prévisionnel d'investissement de 5 880 466 €
- 883 283 € pour l'acquisition de 24 logements à Rognonas, pour un coût prévisionnel d'investissement de 3 893 009 €

Cette aide sera associée à la réservation en faveur du Département de 48 logements dont 11 logements à Cabannes, 12 à Gignac-la-Nerthe, 17 à Noves et 8 à Rognonas.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

